



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du développement régional

2013/2134(INI)

26.9.2013

AVIS

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques:
mise en œuvre des priorités pour 2013
(2013/2134(INI))

Rapporteur pour avis: Tamás Deutsch

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite des recommandations par pays pour 2013 et, plus particulièrement, du fait qu'elles accordent la priorité à des mesures visant à relancer la croissance, à lutter contre le chômage, à créer des emplois et à renforcer la compétitivité des États membres; fait néanmoins part de ses préoccupations quant au manque d'ambition de ces recommandations, en raison de la pression constante de la crise économique, sociale et financière et de la crise des dettes publiques; déplore à cet égard l'absence de recommandations visant à relancer d'urgence les prêts aux acteurs de l'économie réelle et aux PME, à renforcer les liens entre les capacités d'investissement publiques et privées, à lutter contre la fraude fiscale et à tenir compte de la dimension sociale des PME;
2. réaffirme sa position quant à la nécessité de renforcer la légitimité démocratique du processus du semestre européen; souligne que les parlements nationaux, de même que les autorités régionales et locales, n'ont qu'un accès très restreint à ce processus et que leur rôle est quasiment ignoré dans les recommandations par pays, alors que leur contribution et leur participation sont nécessaires pour améliorer les chances d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020;

Croissance et compétitivité

3. rappelle l'importance de la politique de cohésion, qui est le principal instrument d'investissement et qui joue un rôle clé dans la lutte contre la crise, dans la résorption des disparités régionales et dans la conduite de l'Union et de ses régions sur le chemin d'une croissance durable; souligne par conséquent qu'il importe de garantir, dans le contexte des négociations relatives au cadre financier pluriannuel, des dotations budgétaires suffisantes pour les Fonds structurels et d'investissement de l'Union, en tenant plus particulièrement compte de leur participation déterminante aux investissements dans un grand nombre de domaines, tels que l'emploi, l'innovation, le développement durable et le soutien aux PME;
4. exprime sa vive préoccupation au sujet de la forte baisse des investissements publics et privés dans l'économie productive, notamment aux niveaux local et régional; estime que des mesures résolues sont nécessaires pour réformer les marchés des produits et de l'emploi, adopter des politiques salariales prudentes et fonder le futur modèle de croissance sur l'innovation, ainsi que pour orienter la production vers des activités à forte valeur ajoutée; est d'avis qu'une politique économique viable nécessite un contexte très favorable à la création d'entreprises; exprime la ferme conviction que les Fonds structurels et d'investissement sont essentiels pour éviter et limiter toute insuffisance en ce qui concerne les aspects précités, ainsi que pour stimuler l'investissement public; attire l'attention sur les moyens que les États membres pourraient utiliser pour soutenir cet investissement public à travers les Fonds structurels, en assouplissant quelque peu les procédures financières de ces fonds, par exemple en augmentant les taux de cofinancement des pays qui s'engagent dans un programme d'assainissement budgétaire et

qui reçoivent l'aide financière de l'Union ou en prolongeant d'un an la règle de dégage­ment, pour tous les États membres, durant la période de programmation 2007-2013 (comme ce sera le cas durant la période 2014-2020);

5. insiste sur le fait que, face à la lourdeur des contraintes budgétaires et à la restriction des capacités de prêt du secteur privé, les Fonds structurels et les fonds d'investissement de l'Union sont des leviers précieux pour stimuler l'économie, en particulier à travers l'utilisation d'instruments financiers novateurs; est convaincu qu'un recours accru à ces instruments dans le cadre de la politique de cohésion pourra encourager les partenariats public-privé, créer un effet multiplicateur avec le budget de l'Union, garantir un flux de financement important pour les investissements régionaux stratégiques et accroître le potentiel de croissance de l'Union; se félicite à cet égard du rôle capital dévolu auxdits instruments dans la politique de cohésion au cours de la période de programmation 2014-2020; exhorte la Commission à leur conférer également un rôle plus clair dans les recommandations par pays et à mieux aligner les Fonds structurels et les fonds d'investissement européens sur les programmes de la BEI, en particulier en ce qui concerne les garanties de prêt pour les PME et les microentreprises;
6. s'inquiète de la poursuite de la désindustrialisation massive dans certaines régions d'Europe, qui gonfle le taux de chômage et entraîne de nombreux problèmes démographiques;
7. constate avec inquiétude que le financement de l'économie productive, en particulier des PME, n'ait été rétabli nulle part dans l'Union et que ce sont les régions les moins développées qui sont le plus durement touchées; signale que les déséquilibres croissants dans les conditions d'accès au crédit risquent de creuser encore davantage les écarts entre les régions; souligne par conséquent l'importance de la capacité des Fonds structurels et d'investissement à tisser des liens entre l'investissement public et l'investissement privé et à dégager des sources alternatives de financement pour les PME; demande à la Commission de garantir suffisamment tôt, avant le début de la période de programmation 2014-2020, la clarté juridique et la transparence autour de l'utilisation des instruments financiers novateurs immédiatement disponibles;
8. estime que, même si les mesures de protection financière adoptées par la BCE ont contribué à la stabilité de la zone euro et ont calmé les marchés financiers, le problème de la compétitivité n'a pas été réglé dans cette zone;

Chômage et conséquences sociales de la crise

9. se félicite des réformes du marché du travail qui visaient à améliorer sa résilience en introduisant plus de souplesse, tant interne qu'externe, en réduisant son morcellement et en facilitant le passage d'un emploi à l'autre; rappelle toutefois que des réformes supplémentaires et plus approfondies sont nécessaires, notamment afin d'améliorer la mobilité sur le marché du travail et, plus spécialement, la mobilité des jeunes; demande dans ce contexte à la Commission, face aux chiffres alarmants du chômage des jeunes en Europe, d'accorder tout particulièrement la priorité à l'amélioration des débouchés professionnels pour les jeunes et à la promotion des programmes d'entrepreneuriat correspondants, notamment ceux qui s'adressent aux jeunes qui rencontrent des difficultés lors de leur entrée sur le marché du travail, de fournir une aide à la recherche d'un emploi

et d'établir des liens clairs et transparents entre l'éducation et la formation, de telle sorte que les qualifications correspondent mieux aux emplois offerts et que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ne s'aggrave pas; constate que le système de formation en alternance répond très largement aux besoins du marché de l'emploi et facilite l'insertion professionnelle des jeunes;

10. souligne la nécessité d'accorder un degré élevé de priorité à toutes les mesures disponibles pour résoudre la crise du chômage des jeunes;
11. estime qu'il est plus que jamais nécessaire de déployer des réformes structurelles aux niveaux régional, national et européen pour créer des emplois destinés aux jeunes; souligne que ces efforts doivent viser en particulier à axer les stratégies européennes de création d'emplois sur les besoins futurs de l'économie de l'Europe;
12. insiste sur la nécessité de poursuivre les programmes visant à stimuler l'esprit d'entreprise parmi les jeunes, à travers la création d'incubateurs d'entreprises qui leur soient spécialement destinés et en élargissant leur accès aux fonds européens et aux conseils en gestion d'entreprise;

Accès au financement et morcellement du marché intérieur

13. exprime sa profonde préoccupation au sujet de la situation d'insécurité constante dans laquelle se trouvent les investisseurs privés, de leur manque de confiance et de leur hésitation à investir, en particulier en raison des normes de productivité, ce à quoi s'ajoute la persistance du morcellement du marché unique et les variations de la politique industrielle; déplore qu'à la suite de la crise, un climat d'incertitude rende les investisseurs privés et les établissements du secteur financier peu enclins aux risques et réaffirme que les mesures prises pour renforcer le secteur bancaire devraient être poursuivies;
14. estime que des mesures doivent être prises d'urgence afin de renforcer le potentiel de compétitivité de l'Union sur le plan mondial et de stimuler une croissance durable sur son territoire; souligne la nécessité de concentrer des efforts sur la mise en place de systèmes d'aide à l'innovation qui permettent aux PME de bénéficier de prêts moins coûteux et plus accessibles, ainsi que sur l'amélioration du climat économique en encourageant le recours à de nouvelles sources de capitaux, notamment les prêts entre entreprises, et en facilitant l'accès au capital à risque.

Gouvernance macroéconomique

15. se félicite de la diminution du nombre d'États membres soumis à la procédure de déficit excessif et se réjouit du fait que les États membres réduisent leur dette et consolident leur budget; invite instamment la Commission et les États membres à exploiter toutes les marges de manœuvre inhérentes au volet préventif du pacte de stabilité et de croissance (PSC) afin d'établir un équilibre entre les besoins en investissements publics productifs et les objectifs de la discipline budgétaire, par exemple en excluant des limites imposées par le pacte de stabilité et de croissance le montant total du cofinancement national au titre des Fonds structurels et d'investissement ou en fondant les calculs effectués pour les besoins du pacte sur les besoins nets en liquidités d'un État membre et non pas sur ses besoins bruts.

16. rappelle qu'il est opposé à la fixation de conditions macroéconomiques à l'accès aux Fonds structurels et d'investissement, telle qu'elle est envisagée dans le cadre des négociations sur le cadre financier pluriannuel, car elle ne fait pas le lien entre les politiques sur le plan régional et sur le plan national, de sorte que certaines régions risquent d'être pénalisées si elles ne se conformaient pas aux procédures nationales sur la gouvernance économique;
17. demande à la Commission de parachever l'UEM en élaborant des propositions législatives liées au pilier social; souligne que ce pilier doit reposer sur un "tableau de bord social" qui devrait également englober les spécificités régionales et locales pertinentes.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	24.9.2013
Résultat du vote final	+: 43 -: 3 0: 1
Membres présents au moment du vote final	François Alfonsi, Charalampos Angourakis, Catherine Bearder, John Bufton, Francesco De Angelis, Tamás Deutsch, Rosa Estaràs Ferragut, Danuta Maria Hübner, Filiz Hakaeva Hyusmenova, Iñaki Irazabalbeitia Fernández, María Irigoyen Pérez, Seán Kelly, Mojca Kleva Kekuš, Constanze Angela Krehl, Jacek Olgierd Kurski, Petru Constantin Luhan, Vladimír Maňka, Iosif Matula, Erminia Mazzoni, Jens Nilsson, Jan Olbrycht, Wojciech Michał Olejniczak, Younous Omarjee, Tomasz Piotr Poręba, Ovidiu Ioan Silaghi, Monika Smolková, Georgios Stavrakakis, Nuno Teixeira, Lambert van Nistelrooij, Oldřich Vlasák, Kerstin Westphal, Hermann Winkler, Elżbieta Katarzyna Łukacijewska
Suppléants présents au moment du vote final	Andrea Cozzolino, Joseph Cuschieri, Ivars Godmanis, Juozas Imbrasas, Karin Kadenbach, Andrey Kovatchev, James Nicholson, Heide Rühle, Elisabeth Schroedter, Richard Seeber, Giommara Uggias, Iuliu Winkler
Suppléants (art. 187, par. 2) présents au moment du vote final	António Fernando Correia de Campos, Sabine Verheyen